

LETTRE CIRCULAIRE N° 36-82 /LC/MINSANTE/SG/DPML/SDM/SDLTS/SV/SL
du _____ Relative au *rappel de lot m-PIMA HIV-1/2 V/L et de m-PIMA HIV-1/2 detect.*

LE MINISTRE

0 2 NOV 2023

A

Mesdames et Messieurs,

- Le Directeur Général de la CENAME ;
- Le Secrétaire Permanent du Comité National de Lutte Contre le SIDA (CNLS) ;
- Responsables des Etablissements de Distribution en gros des produits pharmaceutiques publics et privés (FRPS et autres) ;
- Les Responsables des services de pharmacie des Formations Sanitaires (FOSA) publiques et privées de toutes les catégories ;
- Les Points focaux Pharmacovigilance ;
- Les Points focaux GAS ;
- Les points focaux PoC et PTME ;
- Les Professionnels de Santé.

Le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) en accord avec le Laboratoire Abbott procède à un rappel de lot de « m-PIMA HIV-1/2 V/L et de m-PIMA HIV-1/2 detect » circulant au Cameroun. Il s'agit de :

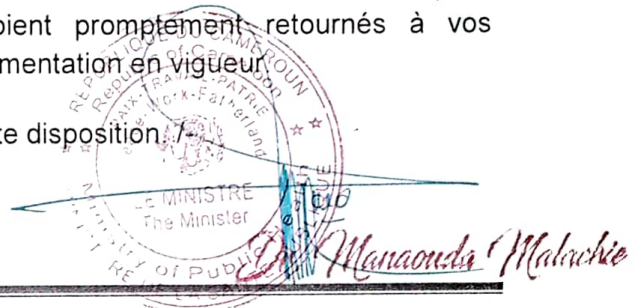
Nom du produit	N° de lot	Fabricant
m-PIMA HIV-1/2 Detect	08686, 08777	Abbot Rapid Diagnostics Jena GmbH
m-PIMA HIV-1/2 VL	08634, 08638, 08653, 08675, 08676, 08681, 08685, 08705, 08766, 08767, 08778, 08799, 08901, 08925, 08931	Abbot Rapid Diagnostics Jena GmbH

Ce rappel de lot fait suite à la possibilité que :

- *la charge virale soit faussement faible pour certains lots de m-PIMA HIV-1/2 V/L pour les patients VIH-1 du groupe O, M et N ;*
- *les résultats des patients soient faussement négatifs pour certains lots de m-PIMA HIV-1/2 detect pour le VIH-1 du groupe O.*

Fort de ce constat, et afin d'éviter tout risque, je vous invite à rappeler toutes personnes ou patients ayant été diagnostiqués avec les lots incriminés afin de faire de nouveaux tests. Aussi ; je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour que tous les stocks disponibles desdits lots soient promptement retournés à vos fournisseurs pour être détruit conformément à la réglementation en vigueur.

J'attache du Prix à la stricte application de cette disposition.


LE MINISTRE
The Minister
Ministry of Public Health